

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0056406

160907

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3018 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : M. BAAJARI ELHOUSSINE

Date de naissance : 07-4-58

Adresse : HABITUELLE

Tél. 06 67 67 63 60 Total des frais engagés : 240,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

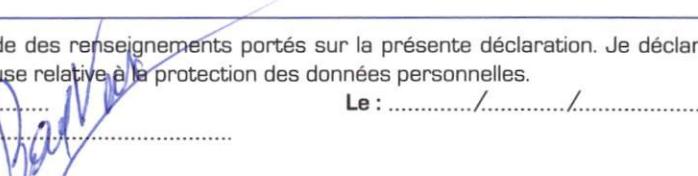
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

8

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE C.B.A D'ANALYSES MEDICALES 8. Imam Chafii, N° 7 Lot. 23 Lotis. Alhambra Hy El Qods Bernoussi - Casablanca	13/02 2013	B 240	240.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

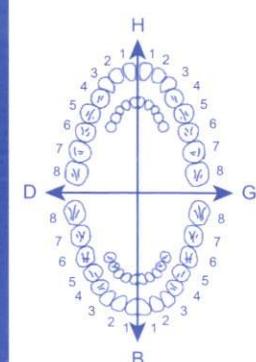
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction] onctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Hamza' JABIR
Oncologue Radiothérapeute

Lauréat de la faculté de Médecine de Casablanca
Ancien Médecin de l'institut Gustave-Roussy à Paris
Diplôme de radiothérapie des cancers
ORL université Paris sud



الدكتور حمزة جابر
أخصائي في تشخيص و علاج الأورام

خريج كلية الطب بالدار البيضاء
طبيب سابق بمعهد كونستاف روسي
دبلوم العلاج بالأشعة لسرطان الأذن
و الأنف و الحنجرة . كلية باريس

Casablanca, le : 24/01/2023
2

Dr. JABIR Hamza
Oncologue Radiothérapeute
Résidence Ryad Abdelmoumen, 445A,
3^{ème} Etage, Bd Abdelmoumen,
CASABLANCA - INPE : 091236927

LABORATOIRE C.B.A
D'ANALYSES MEDICALES
3rd. Imam Chafei, N° 7 Lot. 23
Lots Alhambra, Casablanca
Boulevard Alhambra, Casablanca

NFS Pg
Mme, une femme
date le 13/02/23
PSOT 1020

RDV
14/02/23

Dr. JABIR Hamza
Oncologue - Radiothérapeute
Résidence Ryad Abdelmoumen, 445A,
N° 14, 3^{ème} Etage, Bd Abdelmoumen,
CASABLANCA - INPE : 091236927



✉ dr.jabir.hamza@gmail.com

📞 05 22 86 55 68 / 06 61 80 17 08



إقامة رياض عبد المولمن 445A رقم 14. الطابق الثالث . شارع عبد المولمن . الدار البيضاء
Résidence Ryad Abdelmoumen, 445A, N°14, 3^{ème} étage - Bd. Abdelmoumen - Casablanca

INPE :
093064640

FACTURE N° 1158/23

CASABLANCA le
Nom et prénom
Référence
Médecin prescripteur

13/02/2023
MR BAATARI EL HOUSSINE
22F465
Docteur JABIR HAMZA

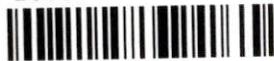
Acte de biologie demandé	Cotation (B)
NFS. HEMOGRAMME	80
UREE (AZOTEMIE, UREMIE)	30
CREATININE SERIQUE	30
TRANSAMINASES GOT+GPT	100
 Total du (B)	 B 240
Prise de sang (PC)	0,00 DH
Montant en DH	240,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: **DEUX CENT QUARANTE DIRHAMS**

LABORATOIRE C.B.A
D'ANALYSES MEDICALES
Bd Imam Chafii, N° 7, Lot. 23
Lotis. Alhamdia Hay El Qods
Sidi Bernoussi / Casablanca

Prélèvement du : 13/02/2023 à 10:37

Résultats édités le: 13/02/2023



Prescripteur: Docteur JABIR HAMZA

MR BAATARI EL HOUSSINE

Dossier N° 22F465

Page: 1/3

HEMATOCYTOLOGIE
(Sur Automates Sysmex XS-1000i, Sysmex KX-21N)

NUMERATION SANGUINE (CBC)

			Valeurs de référence	23/01/23 - 11:28
GLOBULES BLANCS.....	4 500	/mm ³	4 000 à 10 500	4820
GLOBULES ROUGES.....	3,72	M/mm ³	4,40 à 5,80	3,83
HEMOGLOBINE.....	11,5	g/dL	13 à 17	11,6
HEMATOCRITE.....	34,7	%	38,0 à 54,0	34,2
VGM.....	93,3	μ ³	78,0 à 98,0	89,3
TCMH.....	30,9	pg	26,0 à 33,0	30,3
CCMH.....	33,1	g/dL	32 à 36	33,9

FORMULE LEUCOCYTAIRE

POLYNUCLEAIRES NEUTROPHILES.	30,7	%		
Soit (*)	1 382	/mm ³	1 800 à 7 000	1822
POLYNUCLEAIRES EOSINOPHILES.....	4,9	%		
Soit	220	/mm ³	0 à 500	501
POLYNUCLEAIRES BASOPHILES.....	0,2	%		
Soit	9	/mm ³	0 à 100	10
LYMPHOCYTES.....	36,0	%		
Soit	1 620	/mm ³	1 200 à 4 300	1528
MONOCYTES.....	28,2	%		
Soit (*)	1 269	/mm ³	200 à 1 000	959

PLAQUETTES

Numération.....	(*)	622	10 ³ /mm ³	150 à 400 10 ³ /mm ³
VPM(volume plaquettaire moyen)...		9,2	fL	8,0 à 13,0 8,7

- Thrombocytose avec monocytose contrôlées sur frottis sanguin

LABORATOIRE C.B.A
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. AMACHKI Abdelaziz

Prélèvement du : 13/02/2023 à 10:37

Résultats édités le: 13/02/2023



MR BAATARI EL HOUSSINE

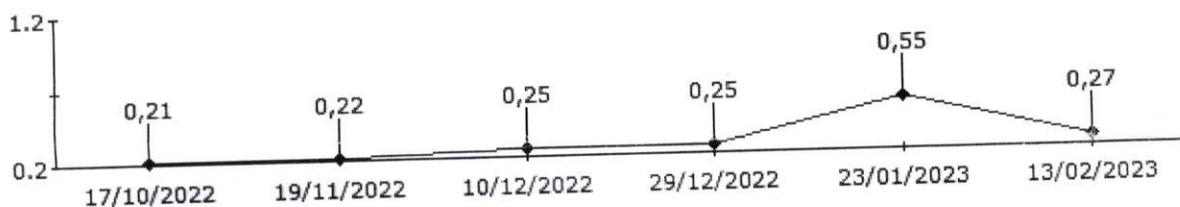
Dossier N° 22F465

Prescripteur: Docteur JABIR HAMZA

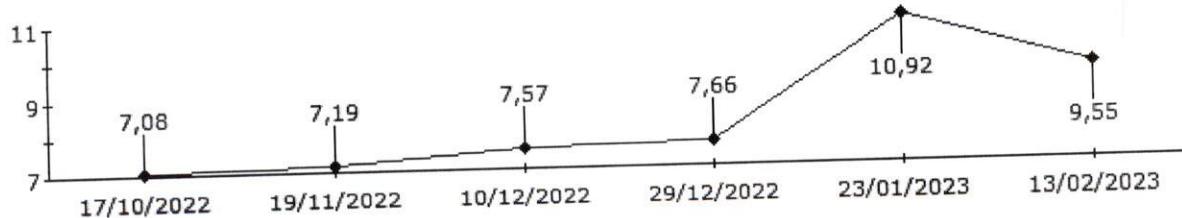
Page: 2/3

BIOCHIMIE SANGUINE
(Sur Automate WIENER LAB® CM 250)

UREE : 0,27 g/l 0,15 à 0,50 g/l
(Technique: Enzymatique à l'Uréase) 4,48 mmol/l 2,49 à 8,30 mmol/l
Antécédent du 23/01/23 - 11:28 : 0,55 g/l



CREATININE : 9,55 mg/l 7,00 à 13,00
(Technique : Enzymatique à la Créatininase) 84,52 µmol/l 61,95 à 115,05
Antécédent du 23/01/23 - 11:28 : 10,92 mg/l



LABORATOIRE C.B.A
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. AMACHKI A. abdelaziz

Prélèvement du : 13/02/2023 à 10:37

Résultats édités le: 13/02/2023



MR BAATARI EL HOUSSINE

Dossier N° 22F465

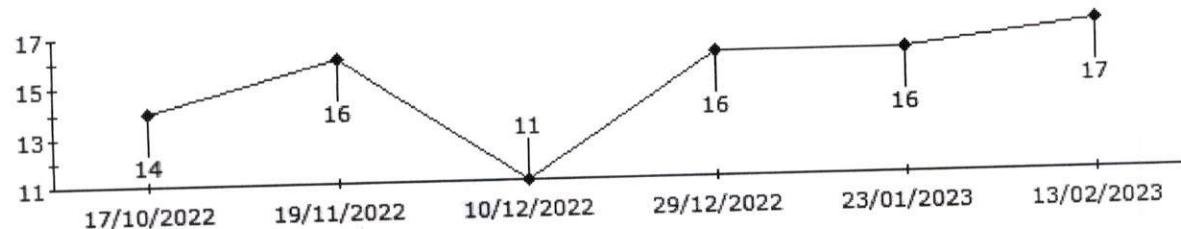
Prescripteur: Docteur JABIR HAMZA

Page: 3/3

TRANSAMINASES ASAT/GOT.....: 17,00 U/l 0 à 40

(Technique : Cinétique enzymatique à 37°)

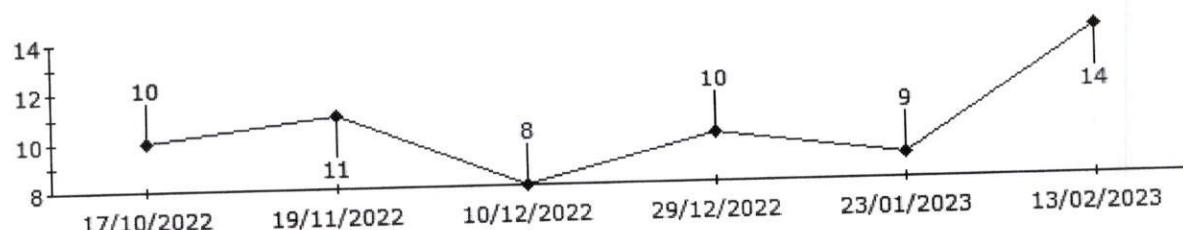
Antécédent du 23/01/23 - 11:28 : 16,00 U/l



TRANSAMINASES ALAT/GPT.....: 14,00 U/l 0 à 42

(Technique : Cinétique enzymatique à 37°)

Antécédent du 23/01/23 - 11:28 : 9,00 U/l



Demande validée biologiquement par: Dr AbdelAziz AMACHKI

Total de pages: 3

LABORATOIRE C.B.A.
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. AMACHKI Abdelaziz